

DELIBERATION
2022 - SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022 - N° 23

**Nombre de conseillers
en exercice**

En exercice	11
Présents	09
Votants	09

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 22/11/2022

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry **PERIOT** Didier, Mme **DEMONCEL** Sylvie

Absente excusée : Mme **SABOUREAU** Sophie

Absent : M. **PILLET** Stéphane

Secrétaire de séance : M. **NORTIER** Thierry

Fonds de concours Voirie 2022
Communauté de Communes Champagne Boischauts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Champagne Boischauts,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Champagne Boischauts n°2022_86 en date 03 novembre 2022,

Vu le règlement de voirie adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts en date du 23 mai 2018,

Madame le Maire fait lecture au Conseil municipal de la délibération n°2022_86 en date du 03 novembre 2022 de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – CCCB –, sollicitant l'attribution d'un fonds de concours de **6 319,55 €** afin de financer les travaux de réfection de la Voirie – Programme 2022.

En effet, des travaux de pontage de fissures et de « point à temps » ont été réalisés sur certaines voies communales de CHOUDAY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le versement d'un fonds de concours de **6 319,55 €** à la Communauté de Communes Champagne Boischauts, dans le cadre des travaux de réfection de la voirie _ Programme 2022,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance
Thierry NORTIER



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 06 décembre 2022

Publié ou Notifié
Le 06 décembre 2022

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

